

**EXTRAIT  
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers**

en exercice	9
présents	6
Votants	6
procuration	0

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 13 avril 2023, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 7 avril 2023

<b>Objet</b>
<b>N° 23/04/04</b>
<b>AMENDES DE POLICE 2023</b>  <b>* CARREFOUR DU COUTERAY</b>

**Présents** Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE,

**Absents excusés** Madame Guyonne FOURNIER, Madame Maryvonne ALVARD, Madame Rachel ROUSSET

**Secrétaire de séance** Monsieur Jean-François DESHAYES

Mr le Maire rappelle la possibilité de toucher une part des amendes de police du département afin de répondre à la sécurisation routière. Si cette dotation est donnée selon des critères identifiés, Mr le Maire propose que cette enveloppe puisse être allouée aux travaux de sécurisation du carrefour du Couteray et du cheminement le long de la « Gouille à la Gine », soit sur une route départementale hors agglomération.

Le taux de financement identifié pour des travaux sur route départementale hors agglomération est de 80 000 €.

Le Maire propose donc de solliciter cette subvention en l'intégrant dans le plan de financement suivant

Principaux postes de dépenses	Montant HT TVA non récupérable
<b><u>Dépenses d'investissement</u></b>	
Coût total de l'opération	765 929.70€
<b>TOTAL</b>	<b>765 929.70€</b>

**RECETTES**

ORIGINE DU FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
DETR	280 000.00€	36.56%
AMENDES DE POLICE 2022 – PROGRAMME 2023	80 000.00€	10.44%
PARTICIPATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL (estimation selon répartition 2/3 Conseil Départemental – 1/3 Commune des dépenses concernant la mise en place d'une paroi clouée et son parement en pierre)	235 000.00€	30.68%
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLIQUES	595 000.00€	77.68%
AUTOFINANCEMENT	170 929.70	22.32%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>765 929.70€</b>	<b>100.00%</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre de la subvention Amendes de police 2023
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2023

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE  
Madame la Trésorière de SALLANCHES

Délibération exécutoire le

Affichage en mairie de Vallorcine du  
Au

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance

Le Maire

Pour copie conforme

